

Article 21 du Règlement

[Traduction]

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, l'ONU a désigné l'année 1985 comme Année internationale de la Jeunesse, au cours de laquelle on mettra l'accent sur les trois thèmes de la participation, du développement et de la paix.

Dans le document de l'ONU qui expose ces trois thèmes il est dit que la participation suppose que l'on connaît ses possibilités, que l'on a accès aux moyens qu'il faut pour en tirer profit et que l'on est satisfait lorsque sa contribution est reconnue. Cette condition sera impossible à remplir au Canada dans le cas des jeunes handicapés, des Acadiens, des Orientaux et des Noirs. Ces groupes ne seront pas représentés au Comité consultatif pour l'Année internationale de la Jeunesse dont les membres ont été nommés par la ministre d'État à la Jeunesse (M^{me} Champagne).

La collectivité acadienne, notamment, a déjà manifesté son inquiétude au gouvernement. La participation est aussi compromise à cause d'une exploitation à des fins politiques, du genre de celle qui serait survenue en Jamaïque, lorsqu'on a tenté de s'assurer l'appui du Canada pour des résolutions de droite extrêmement partisans dont les États-Unis faisaient la promotion ou lorsque de la documentation de base et des ordres du jour n'ont pas été fournis à temps pour la réunion.

Les néo-démocrates croient que la participation revêt la plus haute importance pour toutes les composantes de notre jeunesse. La composition du comité consultatif est extrêmement importante et a une énorme valeur symbolique...

M. le Président: Je regrette de devoir informer le député que le temps à sa disposition est maintenant expiré.

* * *

L'AGRICULTURE

LES DROITS IMPOSÉS PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LES PORCS CANADIENS

M. Felix Holtmann (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre la présence cette semaine à Ottawa d'une importante délégation. Des éleveurs de porc de toutes les provinces du Canada sont venus dans la capitale pour exposer à leurs représentants élus le grave dilemme auquel est confronté leur secteur à l'heure actuelle. Si les droits compensateurs exigés par les Américains sont maintenus, la production canadienne de porc risque de diminuer de 25 à 30 p. 100. Cette baisse se traduirait par une perte de production de l'ordre de trois à cinq millions de têtes de bétail, et une perte financière de 300 à 500 millions de dollars pour les éleveurs canadiens. Étant donné les avantages dans une proportion de cinq à un qui échoient aux entreprises satellites du secteur de la production du porc à l'heure actuelle, l'économie canadienne pourrait perdre 2 milliards et demi de dollars.

Nous comptons au Canada quelque 50,000 éleveurs de porc. Nous exportons aux États-Unis par semaine près de 30,000 porcs vivants et sept millions de livres de viande de porc. Les droits compensateurs s'élèvent à 3.8c. la livre pour les porcs vivants, et à 5.3c. la livre pour la viande de porc. Ces droits sont catastrophiques. Le prix de vente des porcs au Canada a diminué de plus de 15 p. 100 depuis l'imposition de ce tarif.

Nous nous devons d'agir maintenant pour éviter que la survie de ce secteur vital de l'économie agricole ne soit pas irrémédiablement compromise. Toutes les provinces et toutes les offices de commercialisation du porc doivent unir leurs efforts à ceux du gouvernement avant que l'on ne se ressente de toutes les répercussions de ce tarif.

Les éleveurs de porc ne demandent pas la charité. Ils ne sont pas venus dans l'intention de quémander quoi que ce soit. Ils ne souhaitent que l'équité et des pratiques commerciales loyales.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

L'EMPLOI

LE BUDGET—LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, en tant que député de Gaspé, j'aimerais porter à l'attention de la Chambre et de la population du Canada une mesure particulièrement intéressante du Budget déposé le 23 mai courant par mon collègue, l'honorable ministre des Finances (M. Wilson).

Cette mesure a trait au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec. Ce Fonds a été lancé par la Fédération des travailleurs du Québec en 1984 pour maintenir des emplois déjà existants et pour créer de nouveaux emplois au Québec. Il s'agit d'un Fonds à capital de risque qui investit dans les petites et moyennes entreprises au Québec. Le gouvernement de la province de Québec accorde une aide fiscale aux particuliers qui contribuent à ce Fonds.

Le gouvernement progressiste conservateur, contrairement au gouvernement précédent, croit que ce genre d'initiative mérite son appui non seulement au Québec mais à travers le Canada.

En conséquence, le gouvernement du Canada accordera un crédit d'impôt aux particuliers qui contribuent au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec ainsi qu'à des fonds semblables établis dans les autres provinces sur le modèle québécois.

Monsieur le Président, cette mesure démontre une fois de plus l'importance attachée par notre gouvernement à l'investissement afin de créer des emplois.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES DISPOSITIONS BÉNÉFIQUES DU BUDGET

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Depuis que le gouvernement actuel a accédé au pouvoir, monsieur le Président, le programme de sécurité de la vieillesse de notre pays est l'un des meilleurs au monde. Même si le déficit prévu pour l'année prochaine est de 32.8 milliards de dollars, les personnes âgées vont continuer d'être mieux traitées chez nous que n'importe où ailleurs dans le monde. Elles peuvent compter sur la pleine universalité des pensions de sécurité de la vieillesse. Elles n'auront pas à subir une réduction de leur revenu de